



## Infos FFMKR-75

1<sup>er</sup> décembre 2020

### La CPAM s'interroge encore sur la difficulté pour trouver des kinésithérapeutes exerçant à domicile



Le 8 décembre 2020, la CPAM de Paris rencontre votre Syndicat afin d'étudier les freins et les solutions envisageables pour améliorer la réponse de la profession aux demandes de soins à domicile.

Le Syndicat de Paris souhaite porter les préoccupations du plus grand nombre des consœurs et confrères parisiens et vous invite à répondre à **ce court questionnaire**. D'avance, nous vous remercions.

### Patients Covid-19 non hospitalisés : nouvel acte et cotation



Jusqu'à présent la prise en charge des patients Covid-19 qui n'ont pas été hospitalisés devait être effectuée sans cotation spécifique. Le plus souvent l'AMK 8,3 était la seule solution.

Désormais, ces patients peuvent être pris en charge dès lors qu'ils sont sous oxygénothérapie [Lire la suite...](#)

### Contacts utiles pour les aînés et aidants : la mairie de Paris met à jour son répertoire



Bien souvent, les kinésithérapeutes sont appelés à orienter des patients, aînés ou aidants, afin de bénéficier d'informations ou de services mis en place par la Mairie de Paris. Un document rassemblant de nombreux contacts a été mis à jour. [Lire la suite...](#)

---

## DERNIERES ACTUALITES

### Covid-19 : ce qu'il faut retenir



Retrouvez les informations actualisées au 30 novembre et [mises à disposition de tous](#) sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité libérale.

### Fonds de solidarité à destination des entreprises accessible pour octobre et novembre



Dès le 4 décembre, tous les kinésithérapeutes qui ont subi une baisse de leur chiffre d'affaires d'au moins 50% en octobre et/ou novembre pourront demander une aide allant jusqu'à 1.500 € auprès des impôts. Tous les libéraux y sont éligibles, peu importe le motif de la baisse du chiffre d'affaires. [Pour en savoir plus..](#)

### Le mépris des centres de santé envers les professionnels de ville



Dans un communiqué publié le 6 novembre 2020, les représentants des centres de santé dont la Fédération nationale des centres de santé (FNCS) s'insurgent contre un amendement déposé sur le texte du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. Cet amendement vise à soumettre les centres de santé à une régulation d'installation « dans des zones prétendument sur dotées » notent ces représentants.... [Lire la suite](#)

---

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris  
75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris  
01.45.22.49.80  
[contact@fink75.org](mailto:contact@fink75.org)